

«Tout sauf une libéralisation du marché suisse de l'électricité»

INDUSTRIE

Plusieurs gros consommateurs, dont Nestlé Suisse, montent au créneau contre les hausses de tarifs et le manque de concurrence.

«Nous avons fait neuf appels, dont trois à l'étranger, nous avons reçu trois réponses. Celles de nos fournisseurs actuels...» Difficile dès lors pour Roland Decorvet, directeur général de Nestlé Suisse, de parler de libéralisation du marché de l'électricité. Comme d'autres entreprises suisses consommant plus de 100 000 kWh par an, Nestlé pouvait, s'il le désirait, changer de fournisseur au 1er janvier. Pour ce faire, il devait s'annoncer avant fin octobre. Or, «c'est tout sauf une libéralisation». Ainsi, à l'instar de la firme veveysanne, plus de 99% des entreprises concernées par la première phase d'ouverture du marché n'ont pas exercé leur droit, a rappelé hier à Berne Swisselectricity, consultant qui milite pour une vraie libéralisation.

Pour Nestlé Suisse, la démarche s'est conclue par une hausse de 30%, soit 5 millions de francs sur une facture totale en 2009 de 23,5 millions. Chaque site est ainsi resté chez son fournisseur, les hausses allant de 15% à 60%.



La facture d'électricité 2009 de Nestlé s'élèvera à 23,5 millions de francs, y compris la hausse de 30%, soit 5 millions de francs. (FLASHPRESS/2003)

En fait, poursuit Roland Decorvet, «si nous avons opté pour le

changement, la hausse aurait été de 65%». Egalement présent hier à Berne, Bobst a enregistré «une hausse de 47% entre 2007 et 2009, sans aucune valeur ajoutée», a précisé Roland Jan, de la direction du groupe vaudois. Et de rappeler le monde politique à ses responsabilités, «puisque 80% des sociétés électriques suisses sont en mains publiques». Les industriels regrettent une hausse qu'ils jugent «inexplicable» et qui tombe au pire des moments, alors que pointe la crise. C'est «de la compétitivité de la place économique suisse qu'il s'agit».

Ces consommateurs finaux dénoncent les dysfonctionnements du marché et désirent être plus entendus, a souligné Claude Cornaz, directeur de Swisselectricity. Et d'en appeler au Conseil fédéral. Car c'est la Loi sur l'approvisionnement en électricité et son ordonnance – fruits, faut-il le rappeler, de nombreux compromis – qu'il s'agit de changer.

Plus concurrentiel

Les revendications de ces consommateurs qui ne se con-

tentent pas des révisions déjà annoncées? Ils espèrent notamment la suppression du principe de «non-retour» au fournisseur initial, la publication uniforme d'un timbre, le renforcement du régulateur, l'Elcom, ou encore la libération d'espace sur les lignes transfrontalières pour permettre aux compétiteurs étrangers d'accéder au marché. En tout, «dix mesures pour débloquer le marché et limiter les prix». Une contribution supplémentaire au chaud débat en cours qui a déjà vu s'exprimer bon nombre d'acteurs. Et qui n'a pas lieu qu'en Suisse. Dans son dernier rapport sur le secteur en Europe, Capgemini notait ainsi que la crise «allait faire pression sur les sociétés électriques pour qu'elles baissent leurs prix». Il ajoutait que «les consommateurs se plaindraient davantage et les politiciens réagiraient en fixant limites et taxes». Pour conclure que «la relation entre les sociétés énergétiques et leurs clients allait radicalement changer».

Anne Gaudard

Chantier en cours

Les échafaudages autour de la Loi sur l'approvisionnement en électricité et de son ordonnance ne sont pas près d'être démontés. Un chantier permanent. Qui évoluera encore. Au gré des «expériences», car «le changement est énorme», explique l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Au lendemain des hausses de tarifs et face à l'inertie évidente du marché, une rencontre a eu lieu en octobre entre les différents intervenants. Depuis, les services de Moritz Leuenberger planchent sur des modifications à apporter au texte. «Il devrait être discuté la semaine prochaine au Conseil fédéral», précise Marianne Zünd, porte-parole de l'OFEN. Si elle se garde de prendre position face aux revendications de Swisselectricity et de ses clients, elle relève toutefois que certaines mesures rejoignent les discussions en cours.

Au vu de la physionomie du

marché, l'OFEN s'attendait à une certaine inertie. Mais pas de cette ampleur. Ceci dit, précise **Marianne Zünd** (*photo DR*), le cas des grandes entreprises est spécifique. «En 2002, lors de la première discussion sur la libéralisation du marché, beaucoup de fournisseurs ont signé des contrats à long terme avec certains de leurs gros clients afin de les fidéliser. Or, ces contrats arrivent à échéance.» Des accords qui portaient notamment sur les prix. A la hausse, que l'on pourrait qualifier de normale, est donc venu récemment s'ajouter un effet rattrapage. Mais le sujet est inclus dans les négociations en cours: les gros clients pourraient ainsi obtenir une certaine marge de manœuvre, de négociation. A suivre donc...



(agd)